



Dol lors de la conclusion du contrat?

Par meg92

Bonjour à tous,

Je vous écrit aujourd'hui car j'ai besoin d'aide (ou plutôt qu'on m'éclaire sur la situation).

En tant qu'étudiante, j'ai contracté un contrat de location (bail) avec une agence pour un appartement à compter du 24 Juillet 2020.

Une des mesures pour nous attirer à été le fait qu'on puisse choisir le nouveau frigidaire. Cela était bien écrit sur l'annonce et cela nous a été répété par l'agence. L'appartement était très bien et surtout, nous avions la possibilité de choisir le futur fridigaire/congélateur qui sera acheté aux frais du propriétaires.

Nous avons longtemps hésité avec un autre appartement similaire mais le fait de pouvoir choisir un frigidaire/congélateur a fait la différence.

Nous avons d'abord bien discuté avec l'agence pour voir si c'était vraiment ok le fait qu'on puisse le choisir. La seule condition était de choisir un frigidaire congélateur qui soit de prix raisonnable (et non pas hors de prix).

J'ai donc fait une liste de 3/4 congélateurs/frigidaire de prix raisonnable (la plupart étaient en promotion et au final à moins de 250 euros).

J'ai donc envoyé la liste. Quelques jours plus tard, l'agence me dit que la propriétaire passera à l'appartement le jour suivant et que elle achètera un des frigidaire qui est sur ma liste.

Je signe donc le contrat.

Hier je viens faire l'état des lieux et là SURPRISE, il n'y a qu'un mini-frigo avec FREEZER alors que j'avais précisé que j'avais absolument besoin d'un congélateur.

Je rappelle donc l'agence qui me dit de ne pas paniquer, que normalement la propriétaire va acheter en plus un congélateur (je me doutais que ça n'allait pas être le cas car les congélateurs vendus seuls sont bcp plus chers que les combinés que j'avais demandé).

Je me rends donc en agence. La dame qui s'occupe de nous n'arrive pas à joindre la propriétaire. La dame de l'agence nous dit donc qu'elle va acheter avec son argent un congélateur car ilé tait convenu que je devais en avoir un (du moins un combiné mais là n'est pas le problème). Elle annule devant nous ses rendez-vous de l'après midi et appelle darty pour réserver un congélateur.

Nous partons et 10 minutes plus tard, la dame de l'agence nous rappelle pour nous dire que c'est à nous de voir avec la propriétaire et pas avec elle (elle nous a donc fait un sketch).

Nous arrivons à joindre la propriétaire qui nous dit que de base elle voulait laisser le choix aux futurs locataires de choisir le frigo/congélateur mais qu'elle s'attendait à ce qu'on choisisse un petit frigo avec freezer et que comme elle voulait pas un grand frigo dans l'appartement, elle a choisit le petit frigo avec freezer à la place. Elle aurait informé l'agence et selon ses dires, c'est l'agence qui a mal compris.

Fin bref, est-ce que je peux faire quelque chose pour obtenir gain de cause ou nullité du contrat? Est-ce qu'on peut dire qu'il y a eu un dol? Ou est-ce que je me suis juste fait avoir et que je n'ai aucun recours?

Merci beaucoup à vous